

26.03.2015 - 09:40 Uhr

Le temps de travail sous pression : Il faut des dispositions protectrices précises pour contrer une détérioration constante du temps de travail

Bern (ots) -

Depuis la suppression de l'arrimage du franc suisse à l'euro à un taux plancher, la Suisse se trouve dans une crise monétaire qui accentue la pression sur les travailleurs et travailleuses. Les employeurs demandent surtout une extension du temps de travail. Pourtant, les temps de travail longs et flexibles ainsi qu'un nombre élevé d'heures supplémentaires sont déjà une réalité dont les conséquences sont connues : un million de travailleurs sont épuisés, 300'000 sont à la limite du burn-out. Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses, s'engage contre cette tendance. Au lieu de détériorer les conditions de travail, il faut mettre en place des dispositions protectrices précises. En effet, les entreprises ne peuvent se maintenir à long terme dans une économie globalisée qu'avec des collaborateurs motivés et en bonne santé.

La situation des travailleurs se détériore en permanence : Le personnel soignant est confronté à du travail sur appel, des changements à court terme des plans de travail ou des journées de travail excessivement longues. Les travailleurs du commerce de détail employés à temps partiel reçoivent, intentionnellement, un quota d'heures insuffisant les obligeant ainsi à accepter des affectations à très court terme, lorsqu'il y a des « trous » à combler et, qui plus est, avec des salaires bas ou très bas. En bref : Une grande partie des travailleurs est menacée de devenir une variable d'ajustement du marché du travail.

Les solutions de Travail.Suisse face à des utilisations abusives de la crise

La suppression de l'arrimage à l'euro peut entraîner des problèmes pour l'économie. C'est justement pour cette raison que des syndicats comme Syna tendent aussi la main aux entreprises pour négocier des mesures à court terme et limitées dans le temps. Mais, beaucoup d'entrepreneurs et de politiciens veulent surtout utiliser la crise comme un prétexte pour optimiser les marges de bénéfices et cibler, en particulier, les conditions de travail des travailleurs pour y parvenir. « Ce développement sur le dos des travailleurs est dévastateur et entraînera des dommages à moyen et long terme », dit Gabriel Fischer, Responsable de la politique économique chez Travail.Suisse. « Ce qu'il faut, ce sont des mesures protectrices précises et des conditions de travail équitables. C'est la seule façon d'obtenir un engagement total de la part des travailleurs. » Le vice-président de Travail.Suisse et Conseiller national, Jacques-André Maire, a désormais déposé deux interventions parlementaires pour protéger le marché du travail et améliorer les conditions de travail. Les propositions prévoient des solutions pour deux problématiques de plus en plus précises : En premier, il faut mentionner la revalorisation du travail partiel, qui est élémentaire justement dans les périodes de pénurie de main-d'oeuvre. La motion 15.3102 « Heures supplémentaires: égalité de traitement entre travail à temps partiel et travail à plein temps » doit, pour cette raison, adapter le plafond du temps supplémentaire au taux de pourcentage du poste. Aujourd'hui, nous assistons trop souvent à la mutation d'un poste à temps partiel en un poste à temps plein par le truchement des heures supplémentaires additionnées, le salaire, lui, continuant d'être versé selon le pourcentage du taux d'occupation initial. Les travailleurs employés à temps partiel constituent donc une zone tampon gratuite absorbant les fluctuations de la charge de travail. Une deuxième problématique est le délai de communication des horaires de travail ou du travail en équipe. Ce délai est aujourd'hui fixé à deux semaines, ce qui conduit souvent à modification de dernière minute des plans de travail. Les travailleurs servent donc de variable d'ajustement pour une planification insuffisante des ressources et sont appelés spontanément pour des missions de travail, dans des délais toujours plus courts. La motion 15.3101 « Relèvement du délai d'annonce des horaires de travail à quatre semaines » réclame l'augmentation du délai de communication à quatre semaines, ce qui augmentera la sécurité de la planification pour les travailleurs et, non seulement améliorera la compatibilité entre l'activité professionnelle et la famille, mais la rendra tout simplement praticable.

Travail.Suisse appelle les employeurs et les politiciens à ne pas profiter de la crise pour optimiser les marges de leurs bénéfices. Les recettes, dont a besoin le marché du travail actuellement, ne sont ni la dérégulation ni la flexibilisation, mais des conditions de travail bonnes et équitables pour les travailleurs. Une possibilité de planifier correctement les missions de travail, suffisamment de temps de repos et une meilleure compatibilité entre l'activité professionnelle et la famille contribuent à avoir une main d'oeuvre motivée et en bonne santé. Seule une telle main d'oeuvre pourra relever les défis de l'avenir.

----- Un assouplissement de la saisie du temps de travail crée des espaces vides

La saisie du temps de travail sert à protéger les travailleurs. La saisie permet de documenter les éventuelles heures supplémentaires, de pouvoir respecter les pauses, d'obtenir des suppléments de salaire ou de temps pour le travail de nuit ou du dimanche ou encore des droits aux vacances. Ces points sont, certes, définis dans la loi sur le travail et conservent leur validité même en cas de suppression de la saisie du temps de travail. Mais, la possibilité de fournir une preuve est remise en question par l'absence de saisie, comme le montre un mémorandum commandé par Travail.Suisse à l'institut de recherche pour le travail et le droit du travail de l'université de St Gall. Pour Travail.Suisse, il existe quatre revendications principales :

- Le renoncement à la saisie du temps de travail ne doit pas être synonyme d'un renoncement aux mesures protectrices pour les travailleurs ;
- Les questions ouvertes et les problématiques, identifiées dans

le mémorandum de l'université de St Gall, doivent être clarifiées lors de la consultation pour effectuer des modifications concrètes de l'ordonnance 1 de la loi sur le travail, et être prises en compte lors de la mise en application

;

- Le déficit d'exécution doit être comblé, c'est-à-dire que les contrôles prévus sur le marché du travail doivent être effectués pour les travailleurs qui sont soumis à la saisie du temps de travail ;
- Les infractions doivent être sanctionnées et toutes les demandes ultérieures visant à un renoncement de la saisie du temps de travail doivent être annulées.

> Lien vers le mémorandum : www.travailsuisse.ch/system/uploadedfiles/3295/original/Memorandum.pdf

Contact:

Jacques-André Maire, Conseiller national et vice-président de

Travail.Suisse, Tél. 078 709 48 50

Arno Kerst, Président de Syna, Tél. 079 598 67 70

Gabriel Fischer, Responsable de la politique économique de

Travail.Suisse, Tél. 076 412 30 53

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100770440> abgerufen werden.